

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>ATTESTATION D'HEBERGEMENT</b>	Date de dernière mise à jour : 9/03/2018  Destinataires : - MAIRIES - CERT
Préfecture Centre d'expertise et de ressources titres CNI-passeports Pôle instruction Tel : 04 27 40 20 22		

Je soussigné (e),

Nom ..... Prénom .....

né(e) le ..... à .....

demeurant (adresse complète).....

.....

.....

.....

certifie sur l'honneur héberger de manière stable à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Mr (\*).....

né(e) le ..... à .....

Fait à ..... Le .....

Signature de l'hébergeant,

**Pièces à joindre :**

la pièce d'identité de l'hébergeant,  
un justificatif de domicile de l'hébergeant,

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts,
- 2° - de falsifier une attestation ou d'un certificat originairement sincère,
- 3° - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

(\*) Rayer la mention inutile

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

## DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

### INDISPENSABLE

1 ▶ Prenez votre rendez-vous en ligne :

[www.rendezvousonline.fr](http://www.rendezvousonline.fr) ou au **04 77 40 30 38**

2 ▶ Faites votre pré-demande en ligne :

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

▶ La présence du **demandeur est impérative lors du dépôt de la demande :**

- Muni de la pré-demande ou de l'imprimé de demande complété en NOIR.
- Accompagné de tous les justificatifs demandés.

▶ **Le mineur doit être accompagné par un représentant légal détenteur de l'autorité parentale.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter  
 le service Carte nationale d'identité / passeport au **04 77 40 30 38**



# DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

Vous pouvez aussi consulter les pièces à fournir selon votre situation sur  
[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358)

## Documents à fournir pour TOUTE DEMANDE

### ►► La pré-demande remplie directement en ligne :

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

**Attention** : Imprimez votre pré-demande ou, à défaut, relevez son numéro qui vous sera demandé lors de votre rendez-vous.

**OU**

### ►► 1 imprimé de demande à retirer en mairie, 1<sup>ère</sup> page remplie en noir.

### ►► Les timbres fiscaux : achat en bureau de tabac ou en ligne :

<https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>

- 17 € pour les moins de 15 ans,
- 42 € pour les mineurs de 15 ans à 17 ans,
- 86 € pour les majeur.

### ►► Une photo d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur.

►► Un justificatif de domicile de moins de 1 an : quittance d'eau, de gaz, d'électricité ou téléphone, avis d'imposition, taxe foncière ou taxe d'habitation (factures imprimées sur internet acceptées). **Les factures de résiliation ne sont pas acceptées.**

**OU**

### ►► Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents :

- justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'hébergeant,
- + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle joint à recopier ou à compléter).

## Documents complémentaires à fournir selon la demande

**+**

### Pour les mineurs :

- dépôt du dossier par le parent ayant signé la demande,
- la pièce d'identité du parent déposant la demande,
- en cas de garde alternée : justificatif de domicile de l'autre parent + copie de sa pièce d'identité,
- en cas de divorce : le jugement définitif **complet**.

**+**

### Pour une première demande :

- votre carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans,

**OU**

- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.

Vous pouvez consulter le site <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/EC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>, pour savoir si vous êtes dispensez de produire un acte d'état civil pour votre demande de carte nationale d'identité.

**+**

### Pour un renouvellement : l'ancien passeport

**+**

**En cas de perte ou de vol** : une déclaration de perte à compléter sur place ou en ligne : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14011.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14011.do) ou une déclaration de vol (commissariat ou gendarmerie)

**+**

- + **En cas de mariage** : copie intégrale de votre acte de mariage
- + **En cas de divorce, si vous souhaitez conserver votre nom d'épouse** : le jugement de divorce mentionnant l'accord de votre ex-conjoint
- + **En cas de veuvage** : l'acte de décès de votre conjoint
- + **Pour les personnes placées sous tutelle, en foyer ou en famille d'accueil** : jugement faisant mention du représentant légal pour les démarches administratives + pièce d'identité du représentant légal.